Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 8

Nachruf: Nécrologie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ger une roue, aussi nous pensons repartir dans quelques instants. Hélas ! nous ne retrouvons pas la clé servant à dévisser les écrous de la roue. Que faire ? Nous sommes en pleine brousse. Attendre l'arrivée d'un autre camion ou d'une jeep serait de la folie et nous risquerions de rester plusieurs jours sur place. Nous repartons très doucement et roulons encore environ un kilomètre avant d'atteindre un village indigène, où après une laborieuse recherche dans les huttes, un noir nous apporte une clé anglaise de vélo. Inutile de dire que cette clé reste sans effet sur les écrous vissés à bloc en fabrique.

Il a fallu un tel incident pour nous faire réaliser à quel point les indigènes d'Afrique noire étaient encore arriérés. Ils ignorent encore de nos jours l'emploi des roues ! Cela peut paraître paradoxal alors qu'ils voient passer des véhicules automobiles ou même des vélos, qu'il ne leur soit pas encore venu à l'idée de se construire des chars ou même des «carrioles» quelconques ? Lorsque nous leur avons donné des brouettes pour travailler sur un chantier, ils n'ont fait qu'un geste et la brouette était posée sur leur tête !

(A suivre)

Nécrologie

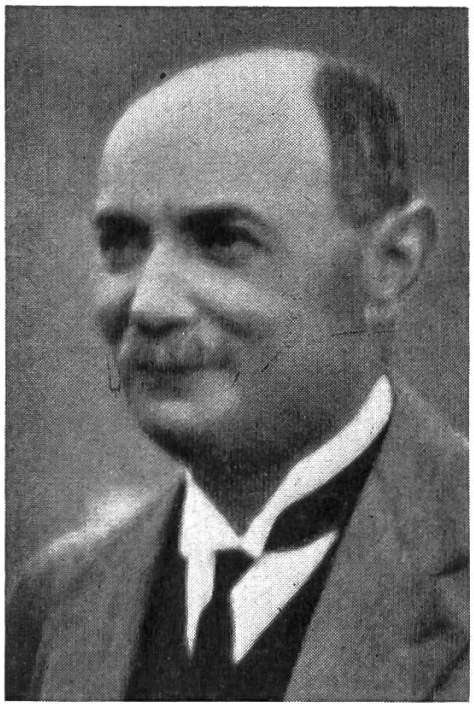

Georges Dony

Le 8 mai dernier, une cohorte imposante et émue accompagnait au champ du repos du paisible village joratois de Bretigny notre collègue apiculteur et instituteur retraité Georges Dony, âgé de 73 ans.

Depuis plusieurs années, notre ami souffrait d'une maladie cruelle, insidieuse, qui petit à petit gagna du terrain et eut raison de sa forte constitution. Quelques jours auparavant, le 3 mai, une foule recueillie rendait les derniers devoirs à son épouse. Depuis longtemps, Mme Dony souffrait, atteinte du même mal impitoyable : quelle tragique coïncidence ! Dès ce jour, notre ami ne lutta plus, il déposa sa peine au pied de Celui qui pare nos prairies et s'endormit en paix. Ce vétéran, ennemi de l'inaction, s'en est allé après avoir rempli noblement sa tâche et fait le bien. Le bel exemple d'incessant labeur, de droiture et de vaillance qu'il donna durant plus de quatre décades, ne restera pas stérile.

Cet excellent et digne educateur, probe, modeste, exigeant envers lui-même, et aussi (ce n'est pas un reproche) envers ses élèves, n'est plus. Il n'a jamais eu d'autre ligne de conduite que celle du devoir strict et consciencieux. Jour après jour, on le vit fidèle se rendre à sa classe de Morrens pour accomplir une tâche souvent ingrate, mais toujours bienfaisante.

Il se voua très tôt à l'apiculture, à une époque où cet art demeurait encore dans une période de tâtonnement. Là aussi il fut un maître, un chercheur, et en cette qualité mérite notre estime.

Il repose dans cette terre joratoise qu'il a bien servie, beaucoup aimée, sur un minuscule coteau entre prairies et forêts, où nos butineuses continueront à lui rendre un fidèle et pieux hommage et, comme celles qui reviennent maintes fois rendre visite à la corolle vide, nous retournerons, par le souvenir, vers notre ami, là-haut ! *J.*

Joseph Revaz

Douloureuse surprise d'apprendre le décès de notre collègue et ami apiculteur. C'est le 3 janvier que Joseph Revaz, de Dorénaz, nous a quitté à l'âge de 46 ans seulement. Entreprenant, très actif, le vide que son départ cause est grand dans son village.

Tout jeune, à 16 ans, il aménage un modeste rucher qu'il exploitera avec goût et intelligence. En 1924 il fait partie de la Romande. C'était un lecteur assidu de nos bulletins mensuels. En 1932 son rucher est détruit ; c'est la loque. Loin de se décourager, comme dans la chanson de l'abbé Bovet, il le reconstruit mieux qu'avant.

Actuellement son rucher compte 17 colonies. Mais, hélas ! le chef manque. Il faut appeler des amis, car les enfants sont encore bien jeunes !

Il aimait à participer aux assemblées de la Section. Ses avis marqués du bon sens paysan étaient très écoutés. Il a quitté brusquement sa famille, ses amis apiculteurs comme sa gent ailée.

Il a tracé un beau sillon. Que ce soit pour sa famille et pour tous ceux qui l'ont connu et estimé un réconfort et un exemple ! *J.*

LA VIE DE NOS SECTIONS

Section de St-Maurice

Les membres de la Section qui désirent faire contrôler leur miel sont priés de s'inscrire pour le 31 août au plus tard auprès de M. Henri JORDAN, président du jury, à Evionnaz, tél. 6 46 37.

Le tarif du contrôle, arrêté par l'assemblée générale de Collonges, le 29 avril dernier est à verser au contrôleur au moment du prélèvement des échantillons. Les inscriptions tardives payeront le double du tarif fixé.

Le président de la Section.